

OBJET : Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association Trophée Vhélío

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Considérant :

- que l'association Trophée Vhélío compte plusieurs membres sottevillais,
- la volonté de la Ville de s'engager dans ce projet de mobilité écologique,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention présente en annexe

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°13

OBJET: Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'association Trophée Vhélío

L'association « Le Trophée Vhélío » a été créée en juin 2025 et est référencée sur notre commune. Ce collectif regroupe plusieurs membres Sottevillais et de l'agglomération Rouennaise.

Cette association est née du projet initié par l'Association Vélo Solaire Pour Tous (VSPT), qui est à la base de la création du Vhélío. Elle promeut des valeurs collaboratives, non lucratives et libres.

Le Vhélío est un vélo solaire en open source pour transporter plusieurs personnes. Ce véhicule en kit est accessible et simple à assembler.

Afin de promouvoir les déplacements doux, les low-techs et s'inscrire dans le millénaire des normands, qui se déroulera en 2027, l'association « Le Trophée Vhélío » a lancé le projet de relier la Normandie à l'Angleterre.

La ville soutient ce projet et accueillera le village départ de cette course, pour 2026 et 2027.

Ce Trophée qui partira le jeudi 14 mai matin de Sotteville-Lès-Rouen, passera par Dieppe, en fin de journée et arrivera à Hastings le vendredi 15 mai vers 12h. Pour cette première édition, 16 équipages participeront et seront présents sur notre commune dès le mercredi 13 mai afin de finaliser le montage de leur Vhélío.